

Titre de la proposition : Proposition de motion pour améliorer le quotidien des jeunes aidants-proches

Date : 20/09/2023

Signataires de la proposition : Membres du GT

Constats :

Constatant que les aidants-proches remplissent selon les estimations de l'Institut de Santé Publique des tâches équivalentes à 150 000¹ emplois à temps-plein ;

Constatant qu'au regard de la loi de reconnaissance des aidants proches, il y aurait plus de 860 000² aidants-proches en Belgique ;

Constatant la diversité des situations vécues par les aidants-proches, la diversité des besoins des aidés et les différentes aides que les aidants souhaitent avoir. Certains ont besoin de soins à domicile, d'autres d'aide pour les tâches ménagères ou pour les courses, ou encore d'un accompagnement pour les tâches administratives où pour se rendre aux rendez-vous médicaux ;

Constatant que les mineurs non émancipés ne sont pas reconnus comme des aidants proches par la loi de reconnaissance des aidants proches ;

Constatant que les personnes qui vivent une situation similaire à celle que peut vivre un aidant-proche, mais, qui n'apporte pas d'aide directe à une personne en perte d'autonomie, ne sont pas considérés comme aidants-proches ;

Considérant que selon les associations, la définition légale exclue une partie considérable d'aidants-proches de fait, notamment les jeunes aidants-proches ;

Considérant que, si un statut légal d'aidant-proche permet d'une part d'octroyer des droits aux personnes qui répondent aux conditions pour être reconnu comme tel, il exclut d'autre part une partie de la population qui s'identifie pourtant comme aidant-proche mais qui ne remplit pas les conditions nécessaires ;

Considérant que les aidants-proches ont le droit d'avoir une vie normale. Ils ont le droit non seulement d'aller à l'école ou au travail, mais également d'avoir une vie sociale, des temps de repos, d'aller en vacances, etc.

Considérant l'importance d'adopter des solutions qui s'adaptent aux différentes situations et aux différents besoins des aidants-proches ;

1

<https://pro.guidesocial.be/articles/dossiers-a-la-une/article/qui-sont-les-aidants-proches#:~:text=L'aidant%20proche%20est%20une.un%20proche%20malade%20ou%20d%C3%A9pendant.>

2

<https://pro.guidesocial.be/articles/dossiers-a-la-une/article/qui-sont-les-aidants-proches#:~:text=L'aidant%20proche%20est%20une.un%20proche%20malade%20ou%20d%C3%A9pendant.>

Considérant l'importance de sensibiliser les professionnels de la santé, de l'enseignement et du secteur de la jeunesse ;

C'est pourquoi Génération Engagée propose :

Information :

- De sensibiliser les professionnels de la santé, de l'enseignement et du secteur de la jeunesse à la façon d'identifier, d'aborder et s'ils le souhaitent, d'outiller les aidants-proches ou les rediriger vers les services à leur disposition ;
- De développer des programmes de sensibilisation à destination des élèves dans les écoles de l'enseignement obligatoire et supérieur ;

Soutien psycho-social :

- De mettre à disposition des lieux de paroles non supervisés dans ou en dehors des établissements scolaires pour permettre aux jeunes de décompresser, d'avoir accès à des espaces de repos, de détente et d'échanger avec d'autres jeunes vivant des situations similaires.
- De former des personnes référentes afin de rediriger vers et de développer des services d'aide psychologique professionnels pour ceux qui en ressentent le besoin.
- De proposer des activités/lieux de rencontre destinés aux aidants-proches dans les services hospitaliers. Travailler sur des initiatives qui vont dans ce sens dans les instituts et les cliniques. (Subsidier les lieux de rencontres, ..).

Répit :

- De mettre à disposition des lieux de répit dans ou en dehors des établissements scolaires pour permettre aux jeunes de se reposer et de se détendre. Ceux-ci pourraient être combinés aux lieux de paroles ci-dessus.
- D'offrir aux jeunes aidants-proches des cartes donnant accès à une bibliothèque, à des places de cinéma, à une salle de sport etc.
- De majorer les bourses des jeunes aidants-proches (jeunes ayant un parent en perte d'autonomie/qui nécessitent une assistance).

Autres propositions :

- De valoriser les compétences acquises par les jeunes aidants-proches pour pouvoir étoffer leurs CV et justifier les périodes de non-emploi (autonomie, démarches administratives, accompagnement à des rendez-vous, aide psychologique et ménagère, soins à domicile, résilience).
- De permettre aux étudiants quels qu'ils soient, d'être informés au minimum 1 semaine à l'avance des interrogations et devoirs à rendre.
- D'informer et responsabiliser les communes au sujet des jeunes aidants-proches via le Plan de Cohésion Sociale.
- D'utiliser l'orthographe avec un tiret "-" pour faire référence aux aidants-proches.
- De simplifier les règles administratives pour acquérir le statut d'aidant-proche.